



DATE DE PUBLICATION : 8 mars 2023

Le directeur régional en Nouvelle-Aquitaine

[Délégation de signature donnée par le directeur régional en Nouvelle-Aquitaine au directeur départemental dans les Landes](#)

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. Denis LAURETOU, directeur régional en Nouvelle-Aquitaine, le 1er mars 2023.

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Marc LABORIE, directeur départemental dans les Landes et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Michel HUM, adjoint au directeur départemental dans les Landes, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Mont-de-Marsan et des établissements secondaires et bureaux d'accueil et d'information qui peuvent lui être rattachés. M. Jean-Marc LABORIE reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Mont-de-Marsan, à l'exception des groupes relevant de la délégation de la succursale régionale.

M. Jean-Marc LABORIE peut subdéléguer sa signature à des assistants placés sous son autorité dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Bordeaux,
Le 1^{er} mars 2023

Denis LAURETOU